COMMISSION FINANCES

Au sein d'une association sportive déjà importante, il apparaît intéressant de ne pas se reposer sur une seule personne, pour tout ce qui touche aux finances du club.

Voici les missions de cette commission, qui comptera en son sein, au moins le trésorier et son adjoint :

- propose les tarifs des adhérents (licenciés ou autre)
- recherche des activités susceptibles d'être rémunératrices (soirée, stage, boutique en ligne etc...)
- effectue, avec le trésorier, le suivi des recettes et dépenses sur l'année
- vérifie les comptes du trésorier, avant la tenue de l'assemblée générale, qui les approuvera
- établit un budget prévisionnel, en tenant compte des projets de l'année à venir
- recherche des partenaires privés dans le cadre du sponsoring ou du mécénat
- étudie la possibilité financière pour l'association de recourir à l'emploi ou à un investissement lourd (véhicule par exemple)
- gère les impayés tout au long de la saison sportive, fait en sorte de les diminuer
- rédige les différentes demandes de subventions (collectivités, ANS, DDCSPP etc...) et établit les bilans